

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 01.10.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **RS30**
- **Code du produit:** Pc 0263(RS30)
- **No CAS:**
9004-70-0
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
NITROCHEMIE Wimmis AG
Niesenstrasse 44
CH 3752 Wimmis
- **Service chargé des renseignements:**
SUW Wimmis
Dr. Kai Tölle
Sicherheit und Umwelt Wimmis (SUW)
- **Numéro d'appel d'urgence:**
++41 33 228 1186
(7:00 - 16:30 Uhr)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS01 bombe explosant

Expl. 1.3 H203 Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



E; Explosif

R3: Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** Néant.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger GHS01**
- **Mention d'avertissement** Danger

- **Mentions de danger**
H203 Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P250 Éviter les abrasions/les chocs/les frottements.

(suite page 2)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 01.10.2013

Nom du produit: RS30

(suite de la page 1)

- P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P373 NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
 P370+P380 En cas d'incendie: évacuer la zone.
 P372 Risque d'explosion en cas d'incendie.
 P401 Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**
9004-70-0 Nitrocellulose
- **Code(s) d'identification -**

- **Composants dangereux:**

CAS: 464-49-3 EINECS: 207-355-2	(+)-bornane-2-one Xi R36/37/38; F R11 Flam. Sol. 2, H228; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1%
CAS: 122-39-4 EINECS: 204-539-4	diphénylamine T R23/24/25; N R50/53 R33 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1%

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 01.10.2013

Nom du produit: RS30

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Eau
 - Eau pulvérisée
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
 - Sable
 - Mousse
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Porter un vêtement personnel de protection.
 - Tenir éloigné des sources d'inflammation.
 - Porter un appareil de protection respiratoire.
 - Mettre les personnes en sécurité.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **Référence à d'autres sections**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - Éviter les chocs et les frictions.
 - Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** storage facility for explosives
- **Indications concernant le stockage commun:**
 - only storage facility for explosives
 - pay attention to the compatibility group

(suite page 4)

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 01.10.2013

Nom du produit: RS30

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage: 1**
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
 - **Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- | | |
|-------------------------------|---|
| 122-39-4 diphénylamine | |
| VME | Valeur à long terme: 10 mg/m ³ |
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **Contrôles de l'exposition**
 - **Équipement de protection individuel:**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Die
 - **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
 - **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants antistatiques
Gants en tissu épais

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection

FR

(suite page 5)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 01.10.2013

Nom du produit: RS30

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme: Poudre

Couleur: Gris foncé

- Odeur: Caractéristique

- Changement d'état

Point de fusion: -

- Point d'éclair -

- Inflammabilité (solide, gazeux): Inflammable.

- Température d'inflammation: 170 °C

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

- Densité: s PLB

- Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité

- Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'incendie.

Danger d'explosion.

- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Produits de décomposition dangereux:

Gaz/vapeurs toxiques

Gaz nitreux

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

122-39-4 diphénylamine

Oral	LD50	1230 mg/kg (souris)
------	------	---------------------

		1120 mg/kg (rat)
--	--	------------------

Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

- Effet primaire d'irritation:

- de la peau: Pas d'effet d'irritation.

- des yeux: Pas d'effet d'irritation.

(suite page 6)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 01.10.2013

Nom du produit: RS30

(suite de la page 5)

 · **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

 · **Toxicité**

 · **Toxicité aquatique:**
122-39-4 diphénylamine

EC50	4,76 mg/l (pho)
EC50/24h	2,3 mg/l (D1)
	1000 mg/l (psf)
IC50/72h	1,5 mg/l (desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	3,79 mg/l (Pimephales promelas)

 · **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

 · **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Effets écotoxiques:**

 · **Remarque:** Nocif pour les poissons.

 · **Autres indications écologiques:**

 · **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

 · **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

 · **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

 · **Méthodes de traitement des déchets**

 · **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

 · **Emballages non nettoyés:**

 · **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

 · **No ONU**

 · **ADR, IMDG, IATA**

UN0161

 · **Nom d'expédition des Nations unies**

 · **ADR**

0161 TREIBLADUNGSPULVER

(suite page 7)

Fiche de données de poudre
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 01.10.2013

Nom du produit: RS30

(suite de la page 6)

· IMDG, IATA	POWDER, SMOKELESS
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	I (1.3C) Matières et objets explosibles.
· Étiquette	1.3C
· IMDG, IATA	
	
· Label	1.3C
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets explosibles.
· Indice Kemler:	I
· No EMS:	F-B,S-Y
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Code de restriction en tunnels	C5000D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN0161, POUDRE SANS FUMÉE, 1.3C (1.3C), II

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger GHS01**
- **Mention d'avertissement Danger**
- **Mentions de danger**
H203 Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P250 Éviter les abrasions/les chocs/les frottements.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

(suite page 8)

Fiche de données de poudre
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.10.2013

Numéro de version 1

Révision: 01.10.2013

Nom du produit: RS30

(suite de la page 7)

- P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P373 NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
P370+P380 En cas d'incendie: évacuer la zone.
P372 Risque d'explosion en cas d'incendie.
P401 Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
I	0,7

- Évaluation de la sécurité chimique:**
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H228 Matière solide inflammable.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R11 Facilement inflammable.
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R33 Danger d'effets cumulatifs.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Service établissant la fiche technique:**
- Abteilung Sicherheit und Umweltschutz

· Contact:

Hr. Dr. Kai Tölle
e-mail: kai.toelle@nitrochemie.com

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

- * Données modifiées par rapport à la version précédente**